



MAIRIE de HUISSEAU-SUR-COSSON  
Loir-et-Cher

## SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Joël DEBUIGNE, Maire de Huisseau sur Cosson, suite à la convocation du 08 septembre 2016 adressée et publiée le même jour.

**Présents :**

Monsieur Joël DEBUIGNE, Maire.

**Mesdames et Messieurs les Adjoint**

Claire CAILLON, Bertrand GRISEL, Alain PREGEANT, Yvette LANÇON.

**Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :**

Joël BARON, Jean DE GOLOUBINOW, Bruno MOREAU, Sylvie RIBAIMONT, Maryse FERMÉ, Isabelle HUARD, Virginie VINCENT (arrivée à 20h45), Stéphane LABBÉ, Nicolas VERNEAU, Sylvia HERLÉDAN.

**Absents :**

Agnès COULBEAU, qui donne pouvoir à Joël DEBUIGNE,  
Christophe GUETROT,  
Lionel RUÉ-THIBAL.

**Secrétaire de séance :**

Isabelle HUARD,

**Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 23 juin 2016**

Il est approuvé à l'unanimité.

Délibération N°001/ sept -2016

**Budget Général - DECISION MODIFICATIVE N°02**

Madame HERLEDAN Sylvia, conseillère déléguée aux finances présente au Conseil Municipal la Décision Modificative suivante :

| SECTION DE FONCTIONNEMENT |         |  |          |
|---------------------------|---------|--|----------|
| D                         | 6713    | Secours et dons (augmentation de crédits)  | + 10 800 |
| R                         | 7718    | Aides du Département (augmentation de crédits)                                       | + 10 800 |
| D                         | 022     | Dépenses imprévues   | -37 800  |
| D                         | 615221  | Entretien de bâtiments   | +37 800  |
| SECTION D'INVESTISSEMENT  |         |  |          |
| D                         | 020     | Dépenses imprévues   | -15 000  |
| D                         | 2183    | Matériel informatique (Woxoo)  | +8 800   |
| D                         | 2158-47 | Matériels ateliers (tondeuse - tronçonneuse - taille haie - souffleur - kit station) | +3 500   |
| D                         | 2184-70 | Mobilier (BCD)   | +2 700   |

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la Décision Modificative.

Délibération N°002/ sept -2016

**Demande de subvention au titre de la DSR (Dotation de Solidarité Rurale) suite aux inondations**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a déposé auprès des services de la Préfecture des dossiers de demandes de subventions pour les travaux de voirie à réaliser suite aux inondations.

Afin de compléter l'ensemble de ces dossiers, le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite auprès de la Préfecture, l'octroi de subventions au titre de la Dotation de Solidarité Rurale.

Délibération N°003/ sept -2016

**BOULANGERIE - Bail**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la future installation de la boulangerie de Monsieur RENARD et Madame COCHET au 245 route de Chambord.

Le Bail actuel est conclu entre la commune et la SARL A.GUILLON traiteur.

Un acte contenant la promesse de cession au bail commercial a été reçu devant Maître BRUNEL, le 02 août 2016 entre la SARL A. GUILLON traiteur et Monsieur RENARD ET Madame COCHET.

Le Conseil Municipal doit délibérer sur l'agrément à la cession du droit au bail et à la signature du nouveau bail.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Emet un avis favorable à l'agrément du bailleur à la cession du droit au bail,

Emet un avis favorable à la signature du nouveau bail,

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature de ces actes, lesquels sont établis en l'étude de Maître BRUNEL, notaire à Blois.

Délibération N°004/ sept -2016

**BOULANGERIE - Travaux**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal de son accord pour la réalisation de travaux d'aménagement de la future boulangerie.

Le montant est inscrit au budget primitif 2016 des locaux commerciaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, confirme sa décision de réaliser les travaux de la partie commerciale à hauteur de 40.000 euros H.T.

Délibération N°005/ sept -2016

**Adhésion au service VIGIFONCIER de la Safer par la Communauté de Communes du Grand Chambord**

La Communauté de Communes du Grand Chambord a décidé d'adhérer au service Vigifoncier de la SAFER permettant aux communes de bénéficier de ce service.

Vigifoncier permet de disposer d'un observatoire du marché foncier et immobilier (valeurs foncières, typologie des acquéreurs) en zone A et N avec une extension en cours du périmètre en zone U

Les DIA (Déclarations d'Intention d'Aliéner) sont suivies en A, N et AU, avec la prise en compte, depuis la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, d'octobre 2014, des dons entre membres d'une même famille. Les notaires sont ainsi obligés de transmettre les DIA pour des dons de terrains entre propriétaires non apparentés.

La commune déjà adhérente à ce service n'aura plus à poursuivre son abonnement individuel.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte.

Délibération N°006/ sept -2016

### Participation volontaire au BULLETIN MUNICIPAL

Monsieur le Maire propose de reconduire les tarifs 2015 pour les encarts publicitaires dans le bulletin municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reconduire ces tarifs pour 2016.

Entreprises extérieures à la Commune :

|           |           |
|-----------|-----------|
| -1/8 page | 100 euros |
| -1/4 page | 200 euros |
| -1/2 page | 350 euros |

Entreprises de la Commune (abattement de 40 %) :

|           |                            |
|-----------|----------------------------|
| -1/8 page | 60 euros (carte de visite) |
| -1/4 page | 120 euros                  |
| -1/2 page | 210 euros                  |

Délibération N°007/ sept -2016

### Présentation du PLH (Programme Local de l'Habitat)

Par une délibération du **30 juin 2014**, la Communauté de Communes du Grand Chambord (CCGC) a engagé la procédure d'élaboration de son premier Programme Local de l'Habitat (PLH).

Le PLH définit, pour les 6 prochaines années et à l'échelle des **17 communes membres**, une politique de l'habitat tenant compte des enjeux propres du territoire dans le domaine social, urbain, des déplacements, de l'économie, de l'environnement et de l'aménagement du territoire.

Le PLH de la Communauté de Communes du Grand Chambord est le **résultat d'une initiative propre au territoire**. Son contenu s'inscrit dans le cadre défini par les articles L302-1 et R302-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, permettant de définir, de mettre en œuvre et d'animer **une véritable politique partenariale**, en lien avec les communes, les services de l'État (DDT, ANAH), le Conseil Départemental du Loir-et-Cher, le Conseil Régional du Centre Val de Loire, les acteurs du monde du logement, du secteur économique, du social...

L'étude du Programme Local de l'Habitat de la Communauté de Communes du Grand Chambord (CCGC) a été menée de février 2015 à avril 2016. La synthèse présente de manière succincte les trois phases qui constituent le PLH :

- Le diagnostic évaluatif du fonctionnement du marché du logement, de la qualité des logements, de l'intégration du développement durable dans la construction et l'urbanisme, la consommation du foncier et la préservation du paysage, les difficultés persistantes, ... Ce diagnostic permet d'évaluer les caractéristiques du territoire au regard des secteurs limitrophes tels que le reste du périmètre du SCOT du Blaisois, la Communauté d'Agglomération de Blois (Agglopolys), les Communautés de Communes Beauce et Forêt (CCBF) et Beauce Ligérienne (CCBL), fusionnées au 1<sup>er</sup> janvier 2016 en devenant la Communauté de communes Beauce Val de Loire, ou l'agglomération d'Orléans.
- Les orientations stratégiques qui découlent des analyses produites et le scénario d'évolution élaboré pour les 6 années du PLH. Elles visent à répondre aux enjeux en matière d'adaptation de l'offre et de la demande de logements et d'hébergement, d'articulation entre l'habitat, le développement économique, le social et l'environnement. Elles servent de cadre aux actions de la politique d'habitat de la CCGC.
- Le programme d'actions qui permet de mettre en œuvre une programmation pour les 6 prochaines années, de définir le rôle de la Communauté de Communes, des communes et leurs partenaires. Ce plan d'actions, détaillé, définit un calendrier des réalisations, leur localisation, le montage financier prévu et les indicateurs de suivis permettant l'animation future du PLH.

La CCGC souhaite inscrire sa politique de l'habitat dans une perspective de développement durable. Dans ce cadre, ce premier programme local de l'habitat permettra d'adopter une vision globale et stratégique de la politique de l'habitat sur le territoire en traitant l'ensemble des volets de l'habitat à l'aide d'un outil unique. Il s'agira également de préciser le SCOT afin d'aboutir à des objectifs de développement et de production de logement, d'harmoniser des actions sur le territoire avec la mobilisation de tous les acteurs de l'habitat, de faire face aux enjeux du développement durable et de maîtrise de l'énergie, de développer et de diversifier l'offre de logements locatifs, et enfin, d'améliorer la qualité de vie des habitants ainsi que le confort de l'habitat.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

Délibération N°008/ sept -2016

### Convention d'Organisation Temporaire de Maître d'Ouvrage (COTMO) - Audits énergétiques des bâtiments publics

Dans le cadre du Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte, il est prévu dans l'action 3 de la première convention signée par Ségolène Royal le 7 mai dernier, de réaliser des audits énergétiques sur des bâtiments publics identifiés sur le territoire de la Communauté de Communes du Grand Chambord.

Pour Huisseau-sur-Cosson, les écoles sont concernées.

Suite à la consultation des entreprises, le bureau d'études retenu est AS3E situé à Issy les Moulineaux (92)

Afin que le cabinet puisse réaliser l'étude concernant les écoles, il convient de signer une convention d'organisation temporaire de maître d'ouvrage (COTMO) entre la Communauté de Communes et la Commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention entre la Commune et la Communauté de Communes du Grand Chambord.

Délibération N°009/ sept -2016

### URBANISME - Emplacement réservé N°3

Monsieur Nicolas VERNEAU, conseiller municipal délégué à l'urbanisme, présente au Conseil Municipal le plan du PLU sur lequel est indiqué l'emplacement réservé N°3 et destiné à une opération de voirie.

Le propriétaire du bien serait vendeur.

Une estimation a été demandée aux services des Domaines.

Il est proposé au Conseil Municipal de surseoir à ce dossier et de statuer lors d'une prochaine réunion de Conseil Municipal.

Délibération N°010/ sept -2016

### RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE EXERCICE 2015

Monsieur Joël BARON, conseiller et vice-président du SMAEP, présente le rapport établi par le SMAEP (Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable) de Huisseau sur Cosson, Saint Claude de Diray, et Vineuil. Il rappelle que ce rapport est à disposition des usagers. Les analyses sont satisfaisantes. Le Syndicat assure toujours une continuité des travaux.

La présentation de ce rapport ne fait l'objet d'aucune observation. Le document est consultable en Mairie et sur le site Internet de la Commune ([www.huisseau.fr](http://www.huisseau.fr)).

### AFFAIRES DIVERSES

- Monsieur le Maire porte à la connaissance la venue de 4 architectes/paysagistes « Collectif Dérive » dans le cadre d'une opération du Grand Chambord.  
Le lundi 26 septembre 2016 à 18 heures - Place de la Mairie  
La population est invitée à venir les rencontrer.

- Monsieur Jean DE GOLOUBINOW rappelle la brocante du 02 octobre prochain.
- Monsieur Joël BARON fait part des remarques positives qu'il a recueillies pour le nouvel aménagement et la circulation route de Chambord.
- Monsieur Joël BARON trouve regrettable que les délais pour l'obtention de certificats médicaux ou de renouvellement d'ordonnance deviennent de plus en plus longs.
- Madame Claire CAILLON informe le Conseil Municipal de l'avancement du dossier confié à la SMACL dans le cadre de l'indemnisation suite aux inondations.
- Madame Maryse FERME informe le Conseil Municipal que la lettre d'informations est prête et peut être distribuée.
- Madame Virginie VINCENT demande où en est le dossier pour les containers, actuellement en haut de la Rue du Docteur Audy. Quelque soit l'emplacement, il ne semble satisfaire aucun riverain. Les containers vont donc être retirés.

La séance est levée à 22 heures 20.



Le Maire,

Joël DEBUIGNE